



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

transports

Question écrite n° 63340

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les difficultés d'accès des personnes handicapées aux transports SNCF. Les équipements prévus par ces moyens de transport sont le plus souvent totalement inadaptés, du fait, d'une part, des désagréments dus à des portes inadéquates et, d'autre part, du nombre de places limité bien souvent à une place par wagon pour les personnes à mobilité réduite. Les aménagements prévus à la coordination entre les différents moyens de transport sont enfin pour la plupart inexistantes. L'égalité devant l'accès au service public apparaît ici gravement menacée, et des mesures appropriées sont à envisager. Il serait par exemple possible d'équiper chaque train et de réserver en conséquence un plus grand nombre de places aménagées dans le premier wagon. Il lui demande s'il entend agir rapidement pour faciliter les voyages de nombre de nos concitoyens.

Texte de la réponse

Actuellement, l'espace dédié dans les trains aux personnes en fauteuil roulant est effectivement très restreint. Néanmoins, lors de la rénovation des matériels anciens ou de la mise en service de nouveaux concepts, des espaces mieux adaptés aux besoins des personnes handicapées vont être proposés par la SNCF. Toutefois, les matériels les plus récents mis en service proposent déjà des accès plus faciles ainsi que des espaces et des toilettes complètement accessibles, notamment aux personnes en fauteuil roulant. Leurs plates-formes d'accès sont généralement prévues pour permettre une entrée de plain-pied avec des quais d'une hauteur de 55 centimètres. A titre d'exemple, dans le cadre de la rénovation du matériel roulant, les nouveaux trains Corail, qui seront progressivement mis en service en 2002, offriront des espaces pouvant contenir jusqu'à quatre fauteuils roulants, dans une voiture Multiservices spécialement aménagée, avec élévateur embarqué et des toilettes entièrement accessibles. Les TGV Duplex vont également subir des modifications pour offrir un espace mieux aménagé et plus convivial pour les personnes en fauteuil roulant et leur accompagnateur, avec la possibilité d'accueillir trois personnes en fauteuil par rame, dont deux prenant place sur un siège classique, leurs fauteuils étant repliés et stockés dans des rangements prévus à cet effet. Cette mesure sera également effective à partir de 2003 pour le TGV Atlantique. Enfin, les nouveaux matériels TER, mis en service progressivement dans de nombreuses régions, seront également accessibles aux personnes handicapées avec des espaces étudiés pouvant accueillir plusieurs personnes en fauteuil et des toilettes complètement aménagées.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63340

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3787

Réponse publiée le : 26 novembre 2001, page 6791